

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

N° VILLE_2022DL073

Date de convocation : 24 juin 2022

Affichage du compte-rendu : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat 2021**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Michel MALTRAIT

L'instruction budgétaire et comptable M57 précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Elle précise également que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats.

Cependant, la collectivité peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique (CFU).

Ainsi, la ville a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 lors de la délibération n° VILLE_2022DL017 du 10 mars 2022.

L'exécution du budget de la ville, ainsi que le CFU 2021 ont arrêté les résultats définitifs suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2021 dégage un excédent égal à + 2 963 446,91 €.

| LIBELLE | PRÉVU | RÉALISÉ |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| (A) RECETTES | 15 392 733,82 € | 16 332 202,24 € |
| (B) RÉSULTAT REPORTE | | 0,00 € |
| (C) DÉPENSES | 15 392 733,82 € | 13 368 755,33 € |
| (D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C) | 2 963 446,91 € | |
| (E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C) | 2 963 446,91 € | |

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 4 298 261,23 €**.

| LIBELLE | PRÉVU | RÉALISÉ |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| (A) RECETTES | 7 994 589,63 € | 3 587 923,60 € |
| (B) DÉPENSES | 7 994 589,63 € | 2 027 679,43 € |
| (C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE | | 2 738 017,06 € |
| (D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C) | | 4 298 261,23 € |

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2021 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **2 000 693,89 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2021 se décomposent de la façon suivante :

| | |
|-----------------------|----------------|
| DÉPENSES | 2 181 773,89 € |
| RECETTES | 181 080,00 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT | 2 000 693,89 € |

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2021 est annexé au présent rapport.

Affectation du résultat consolidé :

Une fiche de calcul du résultat et l'état I-B1, extrait du CFU relatif aux résultats cumulés à la fin de l'exercice 2021 établi par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

| | |
|--|----------------|
| EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 2 963 446,91 € |
| RÉSULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS | 4 298 261,23 € |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS | 2 000 693,89 € |
| SOLDE DISPONIBLE | 5 261 014,25 € |

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 5 261 014,25 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses d'équipement qui ont été prévues dans le budget primitif 2022.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats et écritures qui résultent de la fiche de calcul du résultat sont donc repris au budget primitif 2022. Lors du vote du CFU, les résultats seront définitivement arrêtés.

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 4 298 261,23 €** qui sera imputée au compte 001. Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 2 963 446,91 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement en section d'investissement au compte 1068 et constituer également une recette d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **AFFECTE** 2 963 446,91 € d'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement par inscription à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902734-20220630-VILLE_2022DL073-DE